

FONDATION ELLEN POIDATZ
Fondation Reconnue d'Utilité Publique
1 route de la Glandée
77930 CHAILLY EN BIÈRE

SIREN : 785 003 138
APE : 8610Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

FONDATION ELLEN POIDATZ

Fondation Reconnue d'Utilité Publique

1 route de la Glandée
77930 CHAILLY EN BIÈRE

SIREN : 785 003 138
APE : 8610Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux membres de la Fondation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation ELLEN POIDATZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- Les incidences de la crise sanitaire liées à la pandémie de COVID 19 sur l'activité de la Fondation (Note 1 § 4 *Évènements significatifs de l'exercice* – page 4) ;
- Les changements de méthode de comptabilisation et de présentation des comptes annuels occasionnés par l'application des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 (Note 1 § 3 *Changement de méthodes comptables* – page 4, ainsi que dans les différents descriptifs du §6 concernant les méthodes utilisées.) ;
- Le résultat des activités sous gestion contrôlée qui a un caractère provisoire dans l'attente des décisions des autorités de tarification et de contrôle (Note 1 § 6A pages 5 & 6) ;
- L'engagement en matière de retraite, l'externalisation partielle des Indemnités de Fin de Carrière et le montant résiduel de cet engagement (Note 1 § 6 M – page 9)

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que :

- Les traitements comptables des legs, donations et assurances-vie, (incluant la prise en compte des changements de méthode comptable pour cet exercice), sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliqués,
- Les traitements comptables des subventions d'investissement, (incluant la prise en compte des changements de méthode comptable pour cet exercice), sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliqués,
- Les traitements comptables des fonds dédiés, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et du règlement 2019-04 et ont été correctement appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction générale.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
CABINET JÉGARD PARIS
Représenté par,

Jégard Créatis



Patrick LAGUEYRIE
Associé

Bilan Actif des Associations et Fondations

Dossier : FONDATION ELLEN POIDATZ - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

ACTIF	Brut 2020	Amortissement 2020	Net 2020	Net 2019
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	183 073	183 073	0	0
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences	515 103	475 182	39 922	50 872
Fonds commercial				
Autres	64 145	64 145		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 828 283	68 557	1 759 727	1 763 267
Constructions	47 803 440	33 240 472	14 562 968	15 138 336
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 253 003	4 484 672	768 331	767 385
Autres	9 089 429	7 371 074	1 718 355	1 857 167
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	2 151 560		2 151 560	2 468 208
Avances et acomptes	13 190		13 190	
Biens recus par legs ou donations destinés à être cédés	1 039 235		1 039 235	
Immobilisations financières				
Participations	262 053		262 053	258 909
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	16 547		16 547	30 206
Prêts				
Autres	58 700		58 700	67 478
TOTAL I	68 277 761	45 887 174	22 390 587	22 401 828
		0	0	0
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements	85 270		85 270	65 782
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	0		0	640
Avances et acomptes sur commandes	69 751		69 751	118 679
Créances				
créances clients et comptes rattachés	2 173 608	42 079	2 131 529	2 529 247
créances reçues par legs ou donations	214 710		214 710	
Autres	1 215 718		1 215 718	1 482 698
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	912 135		912 135	914 194
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	37 932 520		37 932 520	32 534 575
Charges constatées d'avance	31 305		31 305	44 488
TOTAL II	42 635 016	42 079	42 592 937	37 690 303
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	110 912 777	45 929 253	64 983 524	60 092 132

Bilan Passif des Associations et Fondations		
Dossier : FONDATION ELLEN POIDATZ - Périodes de : 01/2020 à 12/2020		
PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds propres / associatifs sans droit de reprise	2 871 978	3 921 538
Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subv.d'inv. Affectés à des biens renouvelables,...		
Fonds propres statutaires	345 946	
Fonds propres complémentaires	2 526 033	
Ecart de réévaluation (sans droit de reprise)		1 272 041
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		89 700
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		1 422 987
Écarts de réévaluation (avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation	1 272 041	
Réserves	27 519 469	30 587 033
Réserves statutaires ou contractuelles	0	30 587 033
Réserves pour projet de l'entité	27 519 469	
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	24 442 167	
Autres réserves	3 187 021	
Report à nouveau	-1 314 156	-2 840 899
- dont RAN des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-549 123	
Excédent ou déficit de l'exercice	371 512	93 706
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	47 369	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 722 148	
Provisions réglementées	1 493 692	
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		6 979 312
Provisions réglementées		4 596 116
Droits des propriétaires - (Commodat)		
TOTAL I	39 123 706	46 121 535
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 246 026	
Fonds dédiés	11 065 965	
TOTAL II	12 311 991	0
Provisions		
Provisions pour risques	522 713	154 308
Provisions pour charges	1 327 174	1 191 551
TOTAL III	1 849 887	1 345 859
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		1 124 751
- sur autres ressources		368 503
TOTAL III BIS	0	1 493 254
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 393 385	3 760 408
Emprunts et dettes financières divers	1 410	1 758
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	52 163	52 163
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 286 322	1 260 039
Dettes des legs ou donations	7 919	0
Dettes fiscales et sociales	6 508 033	5 628 998
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	387 504	366 987
Autres dettes	59 958	59 242
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 244	1 890
TOTAL IV	11 697 939	11 131 484
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	64 983 524	60 092 133
Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
3. Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

Dossier : FONDATION ELLEN POIDATZ - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Cotisations	0,00	0,00
Ventes de biens et services	0,00	0,00
Ventes de biens	0,00	0,00
- dont ventes de dons en nature		
- dont ventes de biens des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Ventes de prestations de services	2 125 518,81	2 554 853,90
- dont parrainages		
- dont ventes de biens des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	457 287,90	480 228,50
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	52 133 108,48	48 266 979,40
- dont concours publics et subventions d'exploitations des activités sociales et médico-sociales	40 517 469,75	37 236 955,56
Subvention d'exploitation	0,00	536 976,01
Produits liés à des financements règlementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		0,00
Dons manuels	37 166,00	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amort. et transferts de charges	153 863,45	100 956,97
Utilisation des fonds dédiés	857 328,34	0,00
Autres produits		
Cotisations	0,00	0,00
Dons manuels	0,00	0,00
Mécénats	0,00	0,00
Legs et donations	0,00	0,00
Contributions financières reçues	0,00	0,00
Versement des fondateurs	0,00	0,00
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	0,00	0,00
Autres produits	2 671 015,63	3 273 512,28
TOTAL I	57 978 000,71	54 733 278,56
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises	0,00	4 022,17
Variation des stocks	0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	503 372,24	618 882,77
Variation des stocks	-18 847,62	-1 621,40
Autres achats et charges externes	9 645 624,67	10 656 504,81
Aides financières	148 094,02	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	3 687 303,99	3 675 924,65
Salaires et traitements	26 992 823,35	25 743 785,58
Charges sociales	10 273 446,03	10 171 528,43
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 559 875,03	2 492 736,59
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0,00	0,00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations et provisions	15 844,12	27 768,49
Dotations aux provisions	615 363,45	720 377,68
Report en fonds dédiés	2 679 445,13	0,00
Autres charges	22 873,06	803 164,45
TOTAL II	57 125 217,47	54 913 074,22
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	852 783	-179 796

Quote part de résultat sur opérations faites en commun	1 899 530,48	1 750 615,12
Quote part de résultat sur opérations faites en commun	1 899 530,48	1 750 615,12
Produits financiers		
De participation	3 530,73	3 865,66
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	49 866,76	71 972,63
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0,00	98 535,70
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL III	53 397,49	174 373,99
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	83 548,82	98 931,34
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL IV	83 549	98 931
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-30 151	75 443
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	8 319,64	340 170,85
Sur opérations en capital	440 618,30	1 402 861,80
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 020,71	100 278,90
TOTAL V	451 958,65	1 843 311,55
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	125 253,36	8 669,37
Sur opérations en capital	151 705,88	453 298,70
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	626 119,53	1 469 537,27
TOTAL VI	903 078,77	1 931 505,34
3. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-451 120	-88 194
Impôts sur les sociétés (VII)	0,00	0,00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)	0,00	576 528,80
Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	0,00	290 275,90
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	58 887 302	57 327 493
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	58 515 790	57 233 787
Bénéfice ou perte	371 512	93 706
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat	0	0
Prestations en nature	0	0
Dons en nature	0	0
TOTAL	0	0
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition de biens et services	0	0
Prestations	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	0	0
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier	4 426	4 581
- redevances de crédit-bail immobilier		

FONDATION ELLEN POIDATZ
1 rue Ellen Poidatz
77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY

ANNEXE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	64 983 524 €
- Total du compte de résultat	
<i>en Charges</i>	58 515 790 €
<i>en Produits</i>	58 887 302 €
- Résultat de l'exercice (<i>Excédent</i>)	371 512 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêté par la Direction de la Fondation et soumis pour approbation au Conseil d'Administration du 6 mai 2021.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la fondation.

Note n°1 Règles et méthodes comptables

NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

Note n°2 Tableau des immobilisations
Note n°3 Tableau des amortissements
Note n°4 Tableau des dépréciations
Note n°5 Etat de créances

NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

Note n°6 Tableau de variation des fonds propres
Note n°7 Tableau explicatif du report à nouveau
Note n°8 Tableau du Résultat des ESMS et proposition d'affectation
Note n°9 Tableau des provisions pour risques et charges
Note n°10 Tableau de suivi des fonds dédiés
Note n°11 Etat des dettes

AUTRES INFORMATIONS DU BILAN

Note n°12	Charges à payer
Note n°13	Produits à recevoir
Note n°14	Charges constatées d'avance
Note n°15	Produits constatés d'avance

AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

Note n°16	Engagements financiers
Note n°17	Effectif moyen
Note n°18	Charges et produits exceptionnels

Présentation de la Fondation et de ses activités :

Fondation à but non lucratif régie par la loi du 23 juillet 1987, la Fondation Ellen Poidatz s'est donnée pour mission de créer et de gérer des établissements et services agréés par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1922.

Depuis plus de 100 ans, la Fondation Ellen POIDATZ propose à des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant une déficience motrice, temporaire ou définitive, avec ou sans troubles associés, une prise en charge globale.

La Fondation Ellen Poidatz gère 29 établissements dans les domaines suivants :

- Sanitaire (rééducation, soins de suite et de réadaptation),
- Médico-social (CAFS, CAMSP, ESAT, IEM, IME, ITEP, SESSAD, Foyers)
- Petite enfance.

Les établissements sont situés en Île-de-France (77, 92, 93, 95).

Elle accompagne ainsi plus de 2 200 enfants et 300 adultes porteurs de handicap.

NOTE N°1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Du règlement ANC n°2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles dit M22bis ;
- De la M21 concernant les établissements du secteur sanitaire.

2. DÉROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

NEANT

3. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

L'application pour la première fois des règlements ANC n° 2018-06 et 2019-04, à compter du 1^{er} janvier 2020, entraîne des changements de règles de comptabilisation :

- Des legs et donations
- Des subventions d'investissements
- Des fonds dédiés

L'impact de ces changements sur les exercices antérieurs est comptabilisé en report à nouveau pour les activités en gestion libre et en report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs pour les activités en gestion contrôlée.

En termes de méthode de présentation concernant le bilan et compte de résultat, les montants relatifs à l'exercice 2019 sont repris tels qu'ils ont été approuvés dans les comptes annuels 2019.

4. EVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

L'année 2020 a été marquée par le contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid-19. Cet état sanitaire inédit a impacté les établissements de la Fondation, à différente échelle selon l'activité de chacun.

Certains établissements ont été contraints à la fermeture totale de l'établissement, tel que les structures petite enfance. A contrario, d'autres ont poursuivi leur accompagnement, notamment les foyers dont les usagers bénéficient d'un accompagnement ininterrompu.

5. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE :

La situation sanitaire n'étant pas encore stabilisée, il est probable que les établissements de la Fondation seront également impactés par le Covid-19 sur l'année 2021 (fermetures administratives, inflation du coût des transports, coûts des équipements de protection individuel, ...).

6. LES PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

A - AGRÉGATION DES COMPTES ANNUELS

La Fondation gère des établissements et services dont la gestion est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental ou les Mairies dans les secteurs suivants :

- Sanitaire
 - CRF Ellen Poidatz
 - CRMTP Elisabeth de la Panouse Debré

- Petite enfance
 - La Roulotte des Petits
 - La Halte des Petits

- Médico-social
 - IEM Ellen Poidatz
 - IME Le Reverdi (est intégrée la gestion du centre de loisirs « Toboggan »)
 - SESSAD Passerose
 - CAFS Ellen Poidatz
 - SIEGE Fondation Poidatz autorisé par le CPOM 2020-2024
 - IME L'Envolée
 - ITEP Horizon
 - IME La Sittelle
 - CAFS La Sittelle
 - IME de Villers
 - SESSAD L'Espar
 - SSEFS Laurent Clerc
 - SESSAD Le Colibri
 - SAAAS Clin d'œil
 - SESSAD L'Eveil
 - SESSAD Confluence
 - CAMSP Le Petit d'Hom
 - CAMSP Espoir 93
 - CAMSP Arc En Ciel
 - SESSAD Les Capucins
 - SESSAD Les Ricochets
 - ESAT La Pyramide (partie sociale et partie commerciale)
 - ESAT APM (partie sociale et partie commerciale)
 - Résidence l'Abri
 - Foyer d'Accueil de Coulommiers
 - Foyer les Charmilles

Et les activités sous gestion libre : « vie associative » de la Fondation et gestion commerciale des ESAT.

Ces structures tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à la Fondation sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison. Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Les prestations réalisées par les ESAT au profit des autres structures de la Fondation ne font pas l'objet d'un retraitement. Elles sont considérées comme des relations clients / fournisseurs, tant au bilan qu'au compte de résultat.

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent réglementairement exister.

B - IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée variant de 3 à 5 ans.

C - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition, sans tenir compte d'une éventuelle valeur de revente.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- Frais d'établissement	1 à 5 ans
- Logiciel	1 à 5 ans
- Ensemble immobilier	8 à 30 ans
- Installations techniques	5 à 30 ans
- Agencement, aménagements	10 à 30 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Par exception, les immobilisations, dont le coût a été financé en totalité par une provision réglementée pour renouvellement des immobilisations, ont été amorties sur une durée d'un an avec reprise intégrale de la provision correspondante.

Au cours de l'année 2020, le Conseil d'administration a approuvé la modification de la durée d'amortissement de certains biens mobiliers et immobiliers. Des dotations aux amortissements exceptionnelles ont été constatées sur 2020, par rapport à ces décisions, pour un montant de 329 069,53 euros.

D - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Concernant le poste des participations et créances rattachées, il s'agit de titres de participation à hauteur de 278 600 € au 31/12/2020.

Les autres immobilisations financières représentent des dépôts et cautionnements versés à hauteur de 58 700 euros au 31/12/2020.

E – BIENS ET CRÉANCES REÇUS PAR LEGS ET DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Les legs reçus par l'association avant le 1er janvier 2020, et destinés à être cédés, ont été mentionnés dans les engagements hors bilan dans les comptes annuels 2019. Ils sont comptabilisés au 1er janvier 2020, pour le montant mentionné dans les comptes annuels 2019, les dettes et provisions pour charges relatifs à ces legs sont également valorisés et comptabilisés au à l'ouverture de l'exercice. La contrepartie est constatée en « fonds reportés », présentés au passif du bilan.

Concernant les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1er janvier 2020 :

- Les biens reçus par legs et donations par la fondation au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation par le Conseil d'Administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabiliser à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

À la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et pas encore réalisés est portée en fonds reportés

F - STOCK :

Les différentes catégories de stocks ont été valorisées au 31 décembre 2020. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

G- CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

La provision pour dépréciation des créances douteuses s'élève à hauteur de 42 079 € au 31/12/2020.

H - VALEUR MOBILIÈRE DE PLACEMENT :

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition par rapport au cours de la bourse.

Les intérêts courus non échus enregistrés en clôture sur placement s'élèvent à 12 233.27 €.

I – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES

Des financements privés ont été reçus au cours des exercices précédents pour financer des investissements sans que l'intention de renforcer les fonds propres ait été explicite.

Ces financements sont reclassés dans un compte de report à nouveau en vue de leur affectation en réserve par le Conseil d'administration ou en compte de fonds dédiés si les investissements sont encore en cours d'amortissement et que la convention stipule que les fonds attribués sont destinés à réduire les charges liées aux investissements

J – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS RENOUVELABLES

Des financements privés reçus au cours des exercices précédents pour financer des investissements ont été comptabilisés en subventions d'investissement. Ces contributions financières ont été relassées en fonds dédiés

Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent s'il s'agit de biens amortissables.

L – PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Le règlement 2019-04 admet les provisions règlementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions règlementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions règlementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions règlementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

Couverture du besoin en fonds de roulement

En application de l'article R.314-48, une provision destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement peut être comptabilisée. Elle est destinée à faire face au besoin de financement résultant du décalage existant entre l'encaissement des produits de la tarification et le paiement immédiat de certaines charges. La constatation de cette provision est enregistrée au crédit du compte 141 « Provisions règlementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement ».

Au 31 décembre 2020, le montant de cette provision est de 659 425 €.

Renouvellement des immobilisations

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22 et M21, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassée du compte 142 « provisions règlementées pour le renouvellement des immobilisations » vers les comptes de fonds dédiés.

Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, le montant de cette provision, reclassée en fonds dédiés, est de 2 033 355 €.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations des deux établissements sanitaires de la Fondation ont également fait l'objet d'un reclassement en fonds dédiés pour des raisons de présentation des comptes consolidés, en adéquation avec le règlement ANC 2018-06 qui supprime le compte 142.

Plus-values investies et réserves des plus-values nettes d'actifs

Des financements privés, contributions financières, destinées à financer des investissements, précédemment enregistrés en subvention d'investissements - provisions réglementées dites « plus-values investies » (compte 147), - sont reclassés en fonds dédiés

Ils sont repris au compte de résultat dans les mêmes conditions. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, le montant de cette provision, reclassée en fonds dédiés, est de 221 267 €.

Les « réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (compte 14861) » et « réserves des plus-values nettes d'actif circulant » (compte 14862) représentent respectivement 544 268 euros et 290 000 euros au 31/12/2020.

M - PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La Fondation a opté pour une externalisation totale de sa provision pour indemnités de fin de carrière pour l'ensemble des établissements dits « historiques ».

Pour les établissements entrés au sein de la Fondation en 2019, résultante de la fusion avec l'Association Anne-Marie Javouhey, la Fondation a opté pour la comptabilisation totale de la provision pour indemnités de fin de carrière pour l'ensemble des établissements.

Au 31 décembre 2020, le montant externalisé pour les établissements « historiques » est de 1 032 169 € et la valeur de l'engagement total est de 836 265 €.

Au 31 décembre 2020, le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière pour les établissements issus de la fusion avec l'association Anne-Marie Javouhey est de 1 327 174 € soit le montant total de la valeur de l'engagement.

Cet engagement pour indemnités de fin de carrière a été évalué pour les salariés ayant 50 ans et plus à la date du 31 décembre 2020 et selon les hypothèses suivantes (dite « méthode actuarielle ») :

- Départ à l'initiative du salarié
- Rotation du personnel : selon table AG2R de 1999
- Âge de départ : Cadre 62 ans - Non cadre 62 ans
- Espérance de vie : selon table TV 88/90
- Taux de progression des salaires : 1% non cadre et 1% cadre
- Taux de charges sociales retenu : 53%

N - COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Un protocole d'accord relatif à la mise en place d'un compte épargne temps a été signé le 7 novembre 2012 pour une application à l'ensemble du personnel de la Fondation à compter du 1^{er} janvier 2013.

Au 31 décembre 2020, le volume relatif au compte épargne temps s'élève à 780 jours. La dette provisionnée et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans le bilan Passif, au poste « Dettes fiscales et sociales » pour un montant global de 178 770 €.

7. Autres informations

A – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, les trois plus hauts cadres dirigeants sont bénévoles : ils ne perçoivent aucune rémunération ni avantage en nature. Les personnes retenues sont : Président, Secrétaire et trésorier.

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

En application de l'instruction fiscale du 23/02/2001 relative aux frais de bénévoles déductibles de l'impôt sur le revenu (article 200 du CGI), la valorisation des contributions volontaires a été réalisée pour l'exercice 2020. Le montant de la valorisation est nul.

Les contributions volontaires en nature sont marginales pour la fondation eu égard à son activité. De ce fait, aucune valorisation n'a été effectuée.

C – HONORAIRES

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat et portant mission sur l'exercice comptable 2020 ont été 76 440 € (article R 123-198 du code de commerce), au titre de l'audit légal.

NOTES RELATIVES AU POSTE DE BILAN

NOTES SUR L'ACTIF

Note n°2 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Retraitements/ Ajustements	acquisitions	cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais établissement	184 772,02 €			1 699,15 €		183 072,87 €
Autres immobilisations incorporelles	554 457,47 €		31 761,89 €	20 376,18 €	13 404,78 €	579 247,96 €
TOTAL (I)	739 229,49 €		31 761,89 €	22 075,33 €	13 404,78 €	762 320,83 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	1 828 283,32 €					1 828 283,32 €
Constructions sur sol propre	22 501 965,34 €		495 166,22 €	283 500,00 €		22 713 631,56 €
Installations générales, aménagements divers	21 328 583,31 €		795 657,99 €	17 555,27 €		22 106 686,03 €
Construction sur sol d'autrui	2 983 122,06 €					2 983 122,06 €
Installations techniques matériel et outillage	4 722 931,06 €		255 775,59 €	66 860,45 €		4 911 846,20 €
Installations techniques matériel et outillage - TA	355 349,32 €			14 192,42 €		341 156,90 €
Installation techniques, aménagements divers	2 108 135,41 €		208 350,21 €	50 700,24 €		2 265 785,38 €
Matériel de transport	2 860 854,20 €		132 173,52 €	104 562,21 €		2 888 465,51 €
Matériel de bureau et informatique	1 349 965,07 €		198 579,46 €	82 001,20 €	-13 404,78 €	1 453 138,55 €
Mobilier	2 443 210,54 €		56 557,77 €	60 533,34 €	4 464,55 €	2 443 699,52 €
Autres immobilisations corporelles	38 480,30 €		4 551,92 €	227,91 €	-4 464,55 €	38 339,76 €
Immobilisations corporelles en cours	2 468 208,46 €		810 064,72 €	1 126 713,18 €		2 151 560,00 €
Avances et acomptes			13 190,04 €			13 190,04 €
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			1 039 235,49 €			1 039 235,49 €
TOTAL (II)	64 989 088,39 €		4 009 302,93 €	1 806 846,22 €	-13 404,78 €	67 178 140,32 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Autres titres immobilisés	289 115,01 €		3 159,25 €	13 674,60 €		278 599,66 €
Prêts et autres immobilisations financières	67 478,27 €		11 715,95 €	20 494,52 €		58 699,70 €
TOTAL (III)	356 593,28 €		14 875,20 €	34 169,12 €		337 299,36 €
TOTAL (I+II+III)	66 084 911,16 €		4055 940,02 €	1 863 090,67 €	0,00 €	68 277 760,51 €

Note n°3 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Retraitements/ Ajustements	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais établissement	184 772,05 €			1 699,18 €		183 072,87 €
Autres immobilisations incorporelles	503 585,40 €		42 712,16 €	20 376,18 €	13 404,78 €	539 326,16 €
TOTAL (I)	688 357,45 €		42 712,16 €	22 075,36 €	13 404,78 €	722 399,03 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains		65 016,28 €	3 540,37 €			68 556,65 €
Constructions	22 655 765,83 €	-7 871 129,56 €	837 520,96 €	283 500,00 €		15 338 657,23 €
Installations générales, aménagements divers	9 084 584,94 €	5 914 074,85 €	920 508,97 €	17 000,71 €		15 902 168,05 €
Constructions sur sol d'autrui		1 892 038,53 €	107 607,99 €			1 999 646,52 €
Installations techniques, matériel et outillage	5 611 611,78 €	-1 656 067,83 €	254 832,05 €	66 860,43 €		4 143 515,55 €
Installations techn., mat.et outillage / T. apprent	355 350,29 €	-0,97 €		14 192,42 €		341 156,90 €
Installations techniques, aménagements divers		1 647 811,96 €	178 917,36 €	48 127,57 €		1 778 601,75 €
Matériel de transport	2 107 346,10 €	0,16 €	279 299,52 €	92 937,59 €		2 293 708,19 €
Matériel de bureau et informatique	1 142 325,55 €	-0,36 €	132 804,42 €	81 895,35 €	-13 404,78 €	1 179 829,48 €
Mobilier	2 012 708,01 €	-0,62 €	130 219,65 €	57 476,94 €		2 085 450,10 €
Autres immobilisations corporelles en cours	25 033,90 €	8 251,85 €	426,55 €	227,91 €		33 484,39 €
Avances et acomptes						
TOTAL (II)	42 994 726,40 €	-5,71 €	2 845 677,84 €	662 218,94 €	-13 404,78 €	45 164 774,81 €
TOTAL (I+II)	43 683 083,85 €	-5,71 €	2 888 390,00 €	684 294,30 €		45 887 173,84 €

Note n° 4 TABLEAU DES DEPRECIATIONS

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant début exercice	Retraitements/ Ajustements	Dotations exercice	Reprise exercice	Reclassement fonds dédiés / fonds propres	Montant fin exercice
Sur immobilisations :						
- incorporelles						
- corporelles						
- financières						
Sur stocks et en cours						
Sur comptes clients	47 603,45 €		15 844,12 €	21 368,49 €		42 079,08 €
Autres dépréciations						
TOTAL	47 603,45 €		15 844,12 €	21 368,49 €		42 079,08 €
Dont dotations et reprises :						
- d'exploitation			15 844,12 €	21 368,49 €		
- financières						
- exceptionnelles						

Note n° 5 ETAT DES CREANCES

CREANCES		MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
			à un an au plus	à plus d'un an
De l'actif immobilisé	Prêts (1)			
	Autres immobilisations financières	58 699,70 €		58 699,70 €
l'actif circulant	Créances art. 35 ou 58 < Dotation Globale ou Prix Journée à recevoir	429 551,04 € 476 869,89 €		429 551,04 €
	Usagers et comptes rattachés	1 267 186,76 €	1 267 186,76 €	
	Autres créances	1 215 717,65 €	1 215 717,65 €	
	Charges constatées d'avance	31 305,48 €	31 305,48 €	
	TOTAL	3 479 330,52 €	2 991 079,78 €	488 250,74 €
	(1) Montant :			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Note n° 6 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

NATURE DES FONDS PROPRES	Solde d'ouverture Approuvé	Retraitements	Solde d'ouverture Retraité	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES							
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise	3 921 538,39	- 1 087 925,12	2 833 613,27	-	38 365,00	-	2 871 978,27
Statutaires							
Complémentaires	3 921 538,39	- 1 087 925,12	2 833 613,27	-	38 365,00	-	2 871 978,27
Apports sans droit de reprise	2 309 466,90	562 511,37	2 871 978,27				2 871 978,27
Subv. d'invest. affectées à des biens renouvelables	1 529 134,00	- 1 567 499,00	38 365,00		38 365,00		-
Legs et dons	82 937,49	- 82 937,49	-				-
Fonds propres/fonds associatifs avec droit de reprise							
Statutaires							
Complémentaires							
Ecart de réévaluation	1 272 041,40		1 272 041,40				1 272 041,40
Réserves	30 587 032,83	- 91 865,10	30 495 167,73	211 322,51	-	-	30 706 490,24
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves pour projet de l'entité							
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>							
Autres	30 587 032,83	- 91 865,10	30 495 167,73	211 322,51	-	-	30 706 490,24
affectées à l'investissement	16 523 668,39	- 1 699 234,78	14 824 433,61	461 300,90			15 285 734,51
de compensation (des déficits, des charges d'amortissements)	7 437 818,64	1 585 692,58	9 023 511,22	545 095,97			8 478 415,25
affectées à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)	3 460 201,60		3 460 201,60	295 117,58			3 755 319,18
autres	3 165 344,20	21 677,10	3 187 021,30				3 187 021,30
Report à nouveau (cf.§ 4.2.3)	- 2 840 898,73	1 644 359,55	- 1 196 539,18	- 117 616,41			- 1 314 155,59
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>- 309 424,57</i>	<i>158 364,99</i>	<i>- 151 059,58</i>	<i>- 398 063,52</i>			<i>- 549 123,10</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	93 706,10		93 706,10	93 706,10	371 511,79		371 511,79
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>- 370 379,81</i>		<i>- 370 379,81</i>	<i>370 379,81</i>	<i>47 369,04</i>		<i>47 369,04</i>
Autres fonds propres:fonds associatifs							
Emission de titres associatifs							
Avances conditionnées							
Autres : à préciser							
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 512 686,50	- 1 512 686,50					
Apports							
Legs et donations	89 700,00	- 89 700,00					
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	1 422 986,50	- 1 422 986,50					
SITUATION NETTE (I)	34 546 106,49	- 1 048 117,17	33 497 989,32	0,00	409 876,79	-	33 907 866,11
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	6 979 312,45	- 3 311 504,33	3 667 808,12		180 000,00	125 660,57	3 722 147,55
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées	4 596 116,05	- 3 396 453,01	1 199 663,04		297 050,00	3 020,71	1 493 692,33
- provisions destinées à la couverture du BFR	659 424,96		659 424,96				659 424,96
- provisions pour renouvellement des immos	3 175 186,15	- 3 175 186,15					
- différences sur réalisat° d'éléments d'actif immob.	248 060,37		248 060,37		297 050,00	842,66	544 267,71
- différences sur réalisat° d'éléments d'actif circulant	292 177,71		292 177,71			2 178,05	289 999,66
- plus-values réinvesties	221 266,86	- 221 266,86					
Droit des propriétaires (commodat)							
TOTAL (II)	11 575 428,50	- 6 707 957,34	4 867 471,16	-	477 050,00	128 681,28	5 215 839,88
TOTAL (I+II)	46 121 534,99	- 7 756 074,51	38 365 460,48	0,00	886 926,79	128 681,28	39 123 705,99
Dont dotations et reprises :							
- d'exploitation							
- financière							
- exceptionnelle					297 050,00	128 681,28	

Note n° 7 TABLEAU EXPLICATIF DU REPORT A NOUVEAU

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Solde début exercice			Augmentation	Diminution	Solde fin exercice
	Approuvé	Retraitements	Retraité			
Report à nouveau sans droit de reprise						
Report à nouveau gestion libre (110 - 119)	-774 292,68	-356 912,31	-1 131 204,99	279 952,72		-851 252,27
Dépenses refusées	-734 420,48	734 420,48				
Report à nouveau sous contrôle de tiers						
Report à nouveau (1150 - 11590)	1 422 986,50	91 865,10	1 514 851,60	284 747,22	630 232,06	1 169 366,76
Charges rejetées						
Charges dont la prise en compte est différée	-1 332 185,57	-248 000,22	-1 580 185,79	55 722,14	107 806,43	-1 632 270,08
TOTAL	-1 417 912,23	221 373,05	-1 196 539,18	620 422,08	738 038,49	-1 314 155,59

117 616,41

Note n° 8 TABLEAU DU RESULTAT DES ESMS ET PROJET D'AFFECTATION

ESMS	Résultat comptable	Reprise des résultats des exercices antérieurs	Reprise sur la réserve de compensation des déficits	Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	Dépenses non opposables aux tiers financeurs	Résultat administratif à affecter	Proposition d'affectation du résultat administratif						
							Affectation en Réserves			Affectation en Report à nouveau			
							Excédents affectés à l'investissement	Excédents affectés à la couverture du BFR	Compensation des déficits	Compensation des charges d'amortissement	Excédent affecté à la réduction des charges exploitation	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation	Report à nouveau
Sanitaire	65 013,20 €	105 992,43 €				171 005,63 €							
CRF Ellen Poidatz	9 659,71 €	55 550,80 €				65 210,51 €			65 210,51 €				
CRMTP de la Panouse Debré	55 353,49 €	50 441,63 €				105 795,12 €			105 795,12 €				
Petite enfance													
La Roulotte des Petits													
La Halte des Petits													
Médico-social - ARS	15 409,29 €	413 183,86 €	40 024,83 €	106 474,29 €		575 902,27 €							
IEM Ellen Poidatz	37 079,14 €	21 075,60 €		-2 375,31 €		55 779,43 €		55 779,43 €					
IME Le Reverdi	27 811,27 €					27 811,27 €			27 811,27 €				
IME L'Envolée	1 503,64 €					1 503,64 €			1 503,64 €				
IME / CAFS La Sittelle	-40 024,83 €		40 024,83 €										
IME De Villers	10 228,67 €					10 228,67 €		10 228,67 €					
CAFS Ellen Poidatz	107 388,75 €					107 388,75 €			107 388,75 €				
SESSAD Passerose	55 476,51 €					55 476,51 €		55 476,51 €					
SESSAD Les Ricochets	13 539,08 €					13 539,08 €	13 539,08 €						
SESSAD Les Capucins	31 625,46 €					31 625,46 €			31 625,46 €				
SESSAD Confluence	64 526,59 €					64 526,59 €		64 526,59 €					
SESSAD L'Eveil	39 989,66 €					39 989,66 €			39 989,66 €				
SESSAD Le Colibri	-274 851,81 €	78 061,76 €		108 849,60 €		-87 940,45 €			-87 940,45 €				
SESSAD L'Esparg	27 448,86 €					27 448,86 €			27 448,86 €				
SAAAS Clin d'œil	95 953,82 €					95 953,82 €			95 953,82 €				
SSEFS Laurent Clerc	99 932,66 €	17 035,72 €				116 968,38 €	116 968,38 €						
ITEP Horizon	30 770,37 €					30 770,37 €			30 770,37 €				
ESAT APM BPAS	-127 946,78 €	176 989,70 €				49 042,92 €						49 042,92 €	
ESAT La Pyramide BPAS	-58 377,38 €	22 226,30 €				-36 151,08 €			-36 151,08 €				
Résidence L'Abri	-136 432,18 €	97 794,78 €				-38 637,40 €			-38 637,40 €				
Siège	9 767,79 €					9 767,79 €			9 767,79 €				
Médico-social - ARS/CD	164 356,93 €					164 356,93 €							
CAMSP Espoir 93	27 216,32 €					27 216,32 €	27 216,32 €						
CAMSP Arc en Ciel	74 065,86 €					74 065,86 €		74 065,86 €					
CAMSP Petit d'hom	63 074,75 €					63 074,75 €			63 074,75 €				
Médico-social - CD	-132 397,18 €	155 000,00 €				22 602,82 €							
Foyer Les Charmilles	-88 839,29 €	100 000,00 €				11 160,71 €						11 160,71 €	
Foyer d'accueil de Coulommiers	-3 511,87 €	25 000,00 €				21 488,13 €						21 488,13 €	
Résidence L'Abri	-40 046,02 €	30 000,00 €				-10 046,02 €						-10 046,02 €	
Gestion non contrôlée	259 129,55 €	389 564,40 €				648 693,95 €							
ESAT APM BPAC	217 989,04 €					217 989,04 €						217 989,04 €	
ESAT La Pyramide BPAC	3 760,14 €	33 903,66 €				37 663,80 €		37 663,80 €					
Gestion Propre	37 380,37 €	355 660,74 €				393 041,11 €						393 041,11 €	
TOTAUX	371 511,79 €	1 063 740,69 €	40 024,83 €	106 474,29 €		1 746 108,53 €	157 723,78 €	297 740,86 €	146 423,38 €	297 187,69 €			682 675,89 €

Note n° 9 TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

ATURE DES PROVISION	Solde début exercice			Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
	Approuvé	Retraitements	Retraité			
Provisions pour risques	154 308,00 €		154 308,00 €	390 213,00 €	21 808,00 €	522 713,00 €
Provisions pour charges sur legs ou donations						- €
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 191 551,02 €	8 460,00 €	1 200 01,02 €	225 150,45 €	97 987,08 €	1 327 174,39 €
Provisions pour restructurations						- €
Provisions pour impôts						- €
Provisions pour charges à répartir						- €
Autres provisions pour charges						- €
TOTAL			1 354 319,02 €	615 363,45 €	119 795,08 €	1 849 887,39 €
Dont dotations et reprises:						
- d'exploitation				615 363,45 €	119 795,08 €	
- financière						
- exceptionnelle						

Note n° 10 TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations			A la clôture de l'exercice	
	Approuvé	Retraitements	Retraité		Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	1 124 751,44 €	- 306 660,58 €	818 090,86€	- €	12 115,34 €	- €	5 000,00 €	825 206,20 €	- €
Investissements	209 312,58 €		209 312,58 €		12 115,34 €			221 427,92 €	
Fonctionnement	915 438,86 €	- 306 660,58 €	608 778,28 €				- 5 000,00 €	603 778,28 €	
Contributions (subventions) financières des autorités de tarification aux entités	- €	6 866 396,34 €	6 866 396,34 €	504 616,10 €	2 510 87,79 €	- €	- €	8 871 918,03 €	- €
Investissements mobiliers		306 222,60 €	306 222,60 €	43 111,99 €	8 371,96 €			271 482,57 €	
Investissements immobiliers		6 253 513,16 €	6 253 513,16 €	347 798,85 €	2 250 000,00 €			8 155 714,31 €	
Fonctionnement		306 660,58 €	306 660,58 €	113 705,26 €	251 765,83 €			444 721,15 €	
Contributions financières d'autres organismes	- €	1 196 338,75 €	1 196 338,75 €	347 442,24 €	150 000,00 €	- €	- €	998 896,51 €	- €
Investissements		1 196 338,75 €	1 196 338,75 €	347 442,24 €	150 000,00 €			998 896,51 €	
Fonctionnement		- €	- €					- €	
Ressources liées à la générosité du public	368 503,04 €	- €	368 503,04 €	5 270,00 €	7 192,00 €	- €	480,73 €	369 944,31 €	- €
Investissements			- €					- €	
Fonctionnement	368 503,04 €		368 503,04 €	5 270,00 €	7 192,00 €		- 480,73 €	369 944,31 €	
Total	1 493 254,48 €	7 756 074,51 €	9 249 328,99 €	857 328,34 €	2 679 445,13 €	- €	- 5 480,73 €	11 065 965,05 €	- €

FONDS REPORTEES	A l'ouverture de l'exercice			Augmentations exercice	Diminutions exercice	Virement compte à compte	Solde fin exercice
	Approuvé	Retraitements	Retraité				
Fonds reportés liés aux legs		842 081,00 €	842 081,00 €	403 845,37 €			1 245 926,37 €
Fonds reportés liés aux donations							
TOTAL	- €	842 081,00 €	842 081,00 €	403 845,37 €	- €	- €	1 245 926,37 €

Note n°11 ETAT DES DETTES

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 393 385,06 €	410 379,89 €	1 265 173,60 €	1 717 831,57 €
Avances et acomptes reçus	52 163,27 €	52 163,27 €		
Emprunts et dettes financières divers (1)	1 410,10 €	1 410,10 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 286 321,58 €	1 286 321,58 €		
Dettes fiscales et sociales	6 508 033,36 €	6 508 033,36 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	387 504,38 €	387 504,38 €		
Autres dettes	67 877,21 €	67 877,21 €		
Produits constatés d'avance	1 244,00 €	1 244,00 €		
TOTAL	11 697 938,96 €	8 714 933,79 €	1 265 173,60 €	1 717 831,57 €
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	375 605,81 €			

AUTRES INFORMATIONS

Note n°12 CHARGES A PAYER

Détail des charges à payer	Montants
1) Fournisseurs factures non parvenues	308 381,36 €
2) Personnel	2 561 307,43 €
3) Organismes sociaux	1 075 916,62 €
4) Taxes dues sur les rémunérations	79 925,03 €
5) Autres charges à payer	13 624,32 €
TOTAL	4 039 154,76 €

Note n° 13 PRODUITS A RECEVOIR

Produits	Montants
Exploitation	1 027 115,35 €
- dont personnel	223 408,21 €
- dont organismes sociaux	19 200,36 €
- dont financier	12 233,27 €
- autres (OPCO, divers)	772 273,51 €
TOTAL	1 027 115,35 €

Note n° 14 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges	Montants
Exploitation	31 305,48 €
TOTAL	31 305,48 €

Note n° 15 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Détail des produits	Montants
Exploitation	1 244,00 €
TOTAL	1 244,00 €

Note n° 16 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	2 018 923,72 €
a) intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit	
part à moins d'un an	75 100,30 €
part à plus d'un an et moins de 5 ans	241 898,48 €
part à plus de cinq ans	379 218,25 €
b) nantissement de comptes de titres financiers en garantie du :	
remboursement du prêt souscrit auprès du Crédit du Nord le 08/01/2014	507 669,47 €
remboursement du prêt souscrit auprès du Crédit du Nord le 20/10/2015	756 337,52 €
c) cautions données	58 699,70 €
Engagements reçus	1 410,10 €
a) cautions reçues	1 410,10 €
Engagements hors bilan	-195 904,54 €
Indemnité de fin de carrière (voir note 1 § H)	-195 904,54 €
Montant de l'engagement total	2 163 438,92 €
Montant de l'engagement externalisé	-1 032 169,07 €
Montant de l'engagement provisionné	-1 327 174,39 €
Engagement Résiduel	<u>-195 904,54 €</u>

Note n° 17 EFFECTIF

Catégories	Personne physique	ETP
Cadres	114	118,80
Non cadres	793	664,53
Total	907	783,33

Sexe	Personne physique
Hommes	107
Femmes	800
Total	907

Note n° 18 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles		903 078,77 €
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
67180000 Ch.exceptionnelles autres		121 218,36 €
67120000 Pénalités, amendes fiscales et pénalités		4 035,00 €
Charges exceptionnelles liées à des opérations sur exercices antérieurs		
67200000 Charges sur exercices antérieurs		0,00 €
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
67500000 Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		18 202,20 €
67800000 Autres charges exceptionnelles		133 503,68 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
68710000 Dotation aux amortissements exceptionnels des immobilisations		329 069,53 €
68742000 Dotation aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		0,00 €
68746000 Dotation aux provisions réglementées réserve plus value		0,00 €
68746100 Dotation aux provisions réglementées des PV nettes sur actif immobilisé		297 050,00 €
68760000 Dotations aux dépréciations exceptionnelles		0,00 €
Produits exceptionnels		451 958,65 €
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
77100000 Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,00 €
77180000 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 319,64 €
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
77500000 Produits des cessions d'éléments d'actifs cédés		308 675,00 €
77700000 Quotes-parts des subventions d'investissements		125 660,57 €
77800000 Autres produits exceptionnels		6 282,73 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
78742000 Reprises sur provision pour renouvellement des immobilisations		0,00 €
78746100 Reprises sur provisions des reserves des PV sur actif immobilisé		842,66 €
78746200 Reprise sur provisions règlementées		2 178,05 €
78748000 Autres		0,00 €